



# Bulletin Communal Kesseldorf

Tél . 03 88 86 57 85  
 Courriel : [mairie@kesseldorf.fr](mailto:mairie@kesseldorf.fr)  
 Site : [www.kesseldorf.fr](http://www.kesseldorf.fr)

## Maire

CALLEGHER Guy  
 Permanence  
 le mardi et vendredi  
 De 17 h à 18 h

## Adjoints

HEINRICH Gérard  
 ENGER Rémy  
 OESTERLE Claude

## Conseillers Municipaux

BAUDAILLIER Bruno  
 KERN Jean-Marc  
 KLEIN Christophe  
 OESTERLE Christophe  
 RAUCH Michel  
 ROEHRIG Jean-Pierre  
 SCHMITTHEISLER Gérard



Mairie fermée du  
 24/12/2019  
 Au 6/01/2020 inclus

## Permanences du secrétariat

Mardi et vendredi  
 de 10 h à 12 h  
 et de 14 h à 18 h

Secrétaire : Fabienne BENOIT

## LE MOT DU MAIRE

*Chères Citoyennes , Chers Citoyens,*

*En cette fin d'année, j'ai le plaisir de vous présenter le numéro 14 du bulletin communal. Ce dernier revêt pour moi un caractère particulier car c'est le dernier bulletin que je publie.*

*En effet, comme vous le savez, l'année 2020 sera l'année des élections municipales et après 49 années au service de la commune et 7 mandats de maire, j'estime qu'il est temps pour moi de passer le flambeau, et de permettre à un autre candidat d'occuper ces fonctions.*

*Je mentirai, si je disais que je m'en vais le cœur léger, car on ne quitte pas une fonction que l'on a choisie et dans laquelle on s'est senti bien, sans éprouver de regret ou ressentir de la tristesse. Qui plus est, quand on a eu la chance de travailler avec des collaborateurs qui étaient toujours prêts à se mobiliser pour faire aboutir les projets de la commune.*

*Et j'avoue que sans mon conseil municipal qui m'a toujours soutenu, j'aurais eu du mal à mener à bien certains projets, afin que vous puissiez bénéficier de la qualité de vie que la commune vous offre aujourd'hui. Je ne vais pas m'étaler sur tous les projets réalisés, mais je ne citerai que les plus importants comme le passage sous l'autoroute, la route qui relie Seltz, le mur antibruit et un de mes derniers projets dont je suis très fier, la piste cyclable.*

*L'expérience de mon rôle de maire a été des plus enrichissantes. J'ai accompli cette mission avec tout l'engagement qu'elle méritait. Je n'ai certainement pas été parfait, mais je puis vous assurer que j'ai fait de mon mieux, même s'il n'est pas aisé de satisfaire toutes les exigences et d'assumer des décisions parfois difficiles. Et lorsque les choses étaient compliquées, j'ai toujours trouvé le soutien et l'écoute auprès de mes adjoints et de mon conseil municipal à qui je tiens à témoigner ma profonde reconnaissance. Je remercie aussi Fabienne notre secrétaire de mairie, qui nous a apporté, à mon équipe et à moi-même, un soutien constant, un travail de qualité et une grande expertise dans la gestion administrative. Enfin, je ne voudrais pas finir sans remercier Mario, notre agent d'entretien, pour son engagement au sein de notre commune, et Marie-Reine, agent de nettoyage des bâtiments pour sa disponibilité.*

*Ce fut un grand honneur pour moi de servir notre commune tout au long de ces 49 dernières années. J'espère que mon passage aura laissé de bonnes traces et qu'il aura permis de faire avancer Kesseldorf dans le bon sens.*

*Je vous souhaite, en mon nom et au nom de l'ensemble des élus municipaux, une excellente année 2020. Qu'elle soit pour vous et vos familles, source de bonheur, de joie et de succès.*



*Bonne Année*

*Cordialement  
Votre Maire Guy Callegher*

## ETAT CIVIL



### Naissances

Lyam AUNASAMY le 6 juillet 2019

Noah VETTER le 15 août 2019

### *Félicitations aux parents*

### Décès

*Nous déplorons la disparition de*

Madeleine Eugénie LOGEL veuve OESTERLE le 21/12/2018

Marie-Antoinette BUSCH veuve MEYER le 10 février 2019

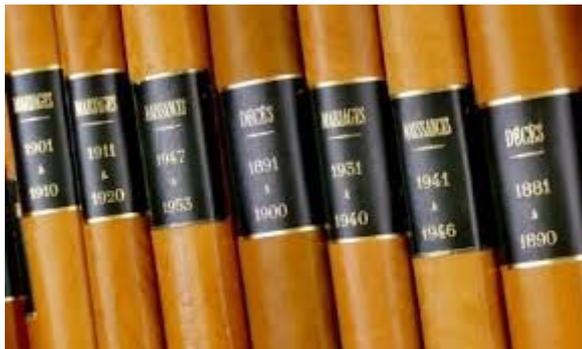
Alain Roger Antoine COUILLEZ le 13 août 2019

Robert Wendelin SCHERRER le 28 août 2019

Marie Antoinette HOLDERITH veuve RESCH le 4 septembre 2019

Marie Richarde ROOS veuve SCHROEDER le 13 octobre 2019

### *Sincères condoléances à leurs familles*



Les personnes qui ne souhaitent pas figurer dans les rubriques « état civil » et « anniversaires », sont invitées à le signaler à la mairie.

Sans objection reçue, les naissances, mariages et décès de l'année, ainsi que les anniversaires de nos aînés seront insérés dans le bulletin.

ONZON COMMUNE DE LA ZONE D'ACTIVITE



***JOYEUX  
ANNIVERSAIRES  
A NOS AÎNES***

*Yonne OESTERLE AMANN née le 22/05/1928 - 91 ans*

*Marie LOUX IGEL née le 7/09/1934–85 ans*

*Guy CALLEGHER né le 31/12/1934–85 ans*

*Fernande STRASSER SCHROEDER née le 21/06/1935 – 84 ans*

*Laure WEIGEL CALLEGHER née le 11/12/1935 – 84ans*

*Anselme OESTERLE né le 12/07/1936–83 ans*

*Robert KLETHI né le 20/07/1936 – 83 ans*

*Herbert LESSNERKRAUS né le 21/02/1937–82 ans*

*Miklosne NEMETH HAASZ née le 11/01/1938- 81 ans*

*Albert IGEL né le 8/02/1938–81 ans*

*Léonard SARBACHER né le 12/03/1938–81 ans*

*Louise WEIGEL FULLERINGER née le 18/06/1938–81 ans*

*Marie Isabelle WEIGEL STAUS*

*née le 12/11/1939–80 ans*

*Jacqueline IGEL LIEBGOTT*

*née le 16/12/1939- 80 ans*



## DECISIONS ET REALISATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité des délibérations peut être consultée à la mairie

Au 31/12/2018 le budget de la commune présentait un excédent global de 184 000 €, celui du lotissement de 8 700 €

### Taxes communales 2019

- Taxe d'habitation 10,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 8.24 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 25,28 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 12,33 %

### Principaux investissements réalisés par la commune en 2019

- Réfection du mur de clôture de la mairie pour 9 406 €
- Achat d'un chauffe eau pour 660 €
- Achat de matériel informatique pour la mairie pour 1170 €
- Installation de logiciels informatiques pour 797 €
- Réfection de reliures d'état civil et reliures diverses pour 2 093 €
- Numérisation de l'état civil depuis l'année 1900 pour 2 421 €
- Peinture extérieure de l'église, zinguerie et couverture pour 24 996 €
- Equipement du columbarium de deux nouvelles colonnes pour 9 984 € (subventionné par fond de concours de la CCPR pour 4 173 €)
- Achat d'une armoire réfrigérée pour la salle des fêtes pour 2 932 €
- Fournitures pour la réfection de l'ensemble des illuminations de Noël pour 2 323 € (la main d'œuvre a été réalisée par les adjoints)
- Remplacement d'un poteau incendie pour 1860 € (subventionné par fond de concours de la CCPR pour 777 €)

**Le Maire,  
le Conseil  
Municipal  
et  
le  
Personnel  
Communal**

**vous  
souhaitent  
un JOYEUX  
NOËL**

**Et vous  
adressent  
leurs  
Meilleurs  
Voeux  
de  
Bonheur,  
de Santé  
et de  
Réussite  
pour  
l'Année  
2020**

**Cérémonie  
du 11 novembre 2019  
devant le monument  
aux morts**



**BIENTÔT 16 ANS !  
RECENSEZ-VOUS EN MAIRIE**



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



Dès vos 16 ans, présentez vous à la mairie de votre domicile muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile

Une attestation de recensement vous sera délivrée et vous permettra d'être en règle vis à vis du service national et de vos futures démarches administratives

**Si vous avez plus de 16 ans et que vous n'êtes pas recensé :**

présentez vous le plus tôt possible à la mairie pour être régularisé. Pour toutes questions vous pouvez contacter la mairie ou le Bureau du service national de Strasbourg. (Tél. 03 90 23 37 52)



## Inscription sur les listes électorales

**Liste générale pour les personnes de nationalité française**

**Liste complémentaire européenne**

**et liste complémentaire municipale pour les ressortissants européens**



En cas de changement de domicile, il y a lieu de demander son inscription sur la liste électorale du nouveau domicile. La démarche est à faire auprès de la mairie, muni de sa carte d'identité (ou du passeport) et d'un justificatif de domicile. Les jeunes ayant atteint leur majorité sont inscrits d'office.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la mairie.



**Tarte flambée à la salle des fêtes de Kesseldorf (date non fixée à ce jour)**

**Marché aux puces sur le parking de la salle des fêtes organisé par l'association «les petits bricoleurs de Kesseldorf» le 28 juin 2020**

**Fête des aînés (la date sera fixée par le nouveau conseil municipal)**

**Les petits bricoleurs de Kesseldorf proposent aux enfants, des ateliers créatifs de travaux manuels à thèmes, ces ateliers ont lieu les mercredis.**

**Contacts :**

**Severine DUPONT tél. 06 51 41 16 00 - Virginie JOUAN tél. 06 13 04 56 13  
Pascal LUCZAK tél. 06 48 37 26 53 - Julie LUCZAK tél 06 76 10 84 03**

# Bienvenue à tous les nouveaux habitants de notre village

## Ramassage des déchets

Les calendriers pour 2020 seront distribués.  
Vous y trouverez les reports des collectes  
pour les jours fériés de 2020

Les déchèteries du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin  
seront exceptionnellement fermées

- Le 19 décembre à partir de 11 h  
(fermées l'après-midi)
- Les mardis 24 décembre et 31 décembre 2019  
(toute la journée)

Horaires habituels d'ouverture des déchèteries  
du mardi au samedi

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,  
du 1/10 au 31/03 de l'année

Et de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 17 h 30  
du 1/4 au 30/9 de l'année

Apprenons les bons gestes de tri.

Ne mettons plus nos déchets verts  
dans la poubelle.  
Compostons les ou déposons les  
à la déchetterie.



## Facturation des ordures ménagères

Régulièrement et tout au long de l'année, pensez à **signaler** à la mairie, **tous les changements dans la situation de vos foyers** (adresses, départs, arrivés). Concernant les étudiants qui habitent un logement spécifique pour leurs études (études supérieures uniquement), ils peuvent être exonérés sur justificatif de leur situation. Déposez un certificat de scolarité et copie du bail à la mairie.

Pour la facturation de la redevance des ordures ménagères, la situation des foyers est prise en compte selon les informations disponibles à la mairie. Elle peut être régularisée, sur production des pièces.



## ASSOCIATION FONCIERE

La redevance de taxe de remembrement est facturée chaque année au vu de l'état de l'année précédente. En cas de vente ou d'achat de terrain, **pensez à le signaler à la mairie** pour que le changement de propriétaire soit pris en compte lors de la nouvelle facturation en 2020.

## Rappel pour la période hivernale.

Le déneigement, le salage et le nettoyage des trottoirs devant son domicile est une obligation pour tout citoyen, sa responsabilité est engagée en cas d'accident.

Un arrêté municipal a été pris en ce sens.



## Compteurs d'eau attention au gel !



Tout abonné et usager de l'eau assure la garde et la surveillance des parties de branchements situées à l'intérieur des propriétés privées, y compris bornes et coffrets de comptage, et doit prendre toute mesure utile pour les préserver du gel.

Eliminer toutes les sources de courant d'air dans le local qui abrite le compteur : calfeutrer toutes les issues. Protéger également la conduite avant (en amont) le compteur: une simple isolation peut s'avérer insuffisante en cas de gel sévère et prolongé.

## ESSAIS DE LA SIRENE



Tous les premiers samedis du mois  
à midi

Un défibrillateur est à votre disposition, à l'extérieur, sous le préau de la mairie

et un autre à l'intérieur de la salle des fêtes.



## Plan de secours

Un registre pour le recensement des personnes âgées ou handicapées, est ouvert à la mairie dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, tempête...)

Ce registre permet le repérage, tout au long de l'année, en cas de déclenchement d'un plan d'alerte, des personnes vulnérables, isolées, âgées ou handicapées.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la mairie.



## Carte Nationale d'Identité et passeport

Vous pourrez effectuer vos démarches pour la carte nationale d'identité (CNI) et le passeport dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil (DR) d'empreintes digitales, LAUTERBOURG, WISSEMBOURG, HAGUENAU, BISCHWILLER, SELTZ ... Se renseigner à la mairie du lieu choisi et prendre rendez-vous.

Ces Villes vous demandent de prendre rendez-vous au préalable pour les dépôts des demandes de cartes d'identité et de passeports.



Vous trouverez tous les renseignements utiles sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Gagnez du temps avec la pré-demande en ligne: <https://ants.gouv.fr/>

Le programme des animations Enfance FDMJC Alsace de janvier et février 2020 est disponible à la mairie et à la Communauté des Communes de la Plaine du Rhin



## Distribution de friandises à l'occasion de Noël

Les traditionnels sachets de friandises offerts aux enfants à l'occasion de Noël, seront distribués à la mairie le vendredi 20 décembre 2019, à partir de 16 h, à l'arrivée des bus scolaires .



Les enfants et collégiens sont priés de les retirer à la mairie avant 18 h, ou au plus tard le lendemain chez Monsieur le Maire.

# Vos pompiers et les Maîtres Ramoneurs du Bas-Rhin VOUS INFORMENT

**OBJECTIF : ZÉRO FEUX DE CHEMINÉE,  
ZÉRO INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE**



Les Sapeurs-Pompiers sont les préventionnistes des établissements recevant du Public.

Les Maîtres Ramoneurs sont les préventionnistes des habitations.

Ensemble, ils concourent à la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du département :

**ils veillent sur votre Famille !**

**IL EST TRÈS IMPORTANT DE MAINTENIR UNE  
AÉRATION ET UNE VENTILATION ADÉQUATE  
DANS LES MAISONS.**



**Le monoxyde de carbone est invisible, incolore, inodore et explosif.**

**Ne modifier jamais vos conduits de cheminée sans l'intervention d'un professionnel !**

## **CONCERNANT LE BOIS ET LES FEUX DE CHEMINÉE, VOICI QUELQUES ASTUCES !**

**Le bois doit toujours être bien sec (idéalement 2 ans de séchage). Le bois humide se consume difficilement et crée du bistre et du goudron qui sont les principales sources de Feux de cheminée !!!**

### **COMMENT DÉTECTER UN FEU DE CHEMINÉE :**

- Surchauffe du conduit
- Bruit anormal (ronflement)
- Flammes sortant du conduit de cheminée



## **N'oubliez de faire appel à un maître ramoneur pour le nettoyage de vos conduits !**

Selon arrêté préfectoral, et le règlement sanitaire départementale (article 1 puis 3.1 puis 31.6 : Le ramonage est obligatoire deux fois par an par un maître ramoneur (un ramonage pendant la période de chauffe, un ramonage en dehors de la période). Quelque soit le mode de chauffage (bois, gaz, fioul...). De nombreux éléments concourent à l'encrassement : les conditions d'utilisations, les conditions de fonctionnement, le tirage et le combustible !

**NB : les conduits de fumée font partie des vérifications (soumis à devis)**

## **QUELQUES CONSEILS CONCERNANT LES CONDUITS ÉVACUANTS DES FUMÉES ISSUES DE LA COMBUSTION :**

- Tous les conduits (maçonné, inox, céramique, plastique) évacuant une combustion (gaz, mazout, bois, granulés) se vérifient et s'entretiennent deux fois par an (sauf pour le gaz où une fois suffit) voir règlement sanitaire ci-contre :
- Faites appel à un professionnel pour toutes vos installations thermiques
- Chaque combustion nécessite une entrée d'air
- Cas particulier des combustibles solides (bois et granulés bois) :

Utiliser un calorifère (poêle, chaudière...) avec une puissance adaptée à l'espace à chauffer.

Prioriser le bois sec (faites confiance à votre livreur).

Ne jamais couper complètement l'arrivée d'air sur votre calorifère.

En cas de doute, faites appel à votre Maître Ramoneur. La liste officielle se trouve sur le site : [www.ramoneurs67.fr](http://www.ramoneurs67.fr)

**Ou dans votre mairie.**

En cas d'incendie, **faites le 18**. Couper le tirage et évacuer l'habitation.

**Site internet : [www.ramoneurs67.fr](http://www.ramoneurs67.fr) et [www.sdis67.com/fr](http://www.sdis67.com/fr)**



# RECENSEMENT

de la population 2020

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020**

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

## LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

**Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.**

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

## LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE  
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)**

 **Insee** & votre commune

**Merci de réserver un bon accueil  
à l'agent recenseur  
Mme ENGER Jocelyne**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme ENGER Jocelyne  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2020.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À KESSEDORE, le 29.11.2019.



Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale



## Canton de WISSEMBOURG

**VOS CONSEILLERS  
DÉPARTEMENTAUX  
à votre écoute!**

ALSACE



**Madame, Monsieur,**

L'année qui s'achève aura vu l'Alsace et ses habitants être mis à l'honneur. 2019 restera pour nous toutes et tous comme le commencement d'une nouvelle ère, celle de la Collectivité Européenne d'Alsace actée dans la loi promulguée le 3 août dernier par le Président de la République.

D'ici 2021, cette future collectivité regroupera les Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dotés alors de compétences complémentaires et supplémentaires.

**Plus proche, plus efficace, plus rapide et plus visible...** L'action et les politiques publiques portées par la Collectivité Européenne d'Alsace répondront aux attentes exprimées au quotidien par les alsaciennes et les alsaciens.

Attractivité, développement économique, transfrontalier, bilinguisme, tourisme, mobilité... seront très bientôt pensés, gérés et développés à cette échelle et à celle de son espace rhénan.

Mais elles ne pourront se construire seules et sans votre aide, aussi vous serez prochainement amenés à prendre part à leur co-construction et à leur déploiement dans le cadre d'une vision et d'un projet global pour l'Alsace.

Le lien de proximité qui existe aujourd'hui sur notre canton, entre les habitant(e)s et élu(e)s que nous sommes, sera préservé.

**67 et 68 continueront d'exister en tant que territoires** et les 80 cantons alsaciens demeureront le périmètre d'élection et d'action de vos représentants départementaux.

2020 sera ainsi la dernière année au cours de laquelle nous viendrons à votre rencontre comme Conseillers Départementaux avant de devenir nous l'espérons vos Conseillers d'Alsace.

Elle sera l'occasion de faire le bilan du mandat au service de notre territoire et de l'accompagnement que nous vous apportons à l'amélioration de la vie quotidienne dans ce lien de confiance renouvelé pour lequel nous tenions à vous remercier en vous souhaitant tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

**E glickliches Nejes Johr in Ejch àlli.**

**Stéphanie KOCHERT & Paul HEINTZ**

Conseillère et Conseiller Départementaux du canton de Wissembourg

Contact:

03 88 76 65 03 – laetitia.kirch@bas-rhin.fr

*Mesdames et Messieurs,*

*La période des vœux est naturellement propice pour une petite rétrospective et pour se projeter dans l'avenir. C'est vrai au plan personnel, mais c'est également vrai au plan politique où les élus profitent de ce moment pour dresser un bilan de leurs actions au service de l'intérêt général et donner des perspectives à leurs concitoyens.*

Depuis la création de la Région Grand Est, la collectivité accompagne au quotidien ses territoires et ses habitants, avec des orientations politiques fortes pour positionner notre région en territoires d'excellence.

Que ce soit dans nos lycées, entrés dans l'ère numérique par la mise à disposition gratuite à chaque lycéen d'un ordinateur et des ressources pédagogiques pour une meilleure synergie avec le monde professionnel, que ce soit dans chaque foyer ou chaque entreprise par l'accès à la fibre Très Haut Débit initiée et portée par la région, que ce soit dans nos communes pour favoriser la transition énergétique vers une énergie renouvelable ou offrir de nouveaux services aux habitants... les exemples ne manquent pas.

Avec un peu plus de 25 millions d'euros de subventions accordées pour le développement économique, la formation, l'agriculture, l'environnement, le tourisme, le développement local, la culture ou jeunesse... nos territoires bénéficient largement de la force d'investissement de la région. Mais nous souhaitons aller encore plus loin. Ainsi, la région veut renforcer la mobilité durable dans nos territoires et développer l'ensemble de nos lignes ferroviaires en correspondance avec les territoires allemands. Ce projet sans précédent a franchi une nouvelle étape cet automne avec la commande pour 376 millions d'euros auprès Alstom à Reichshoffen, de trains en capacité de circuler tant sur le réseau français, que sur le réseau allemand. La plus grosse commande jamais passée en Europe et qui va pérenniser notre industrie et nos emplois en Alsace du Nord !

Par ailleurs, le « *Pacte Offensive Croissance Emploi* » proposé par la Région à l'ensemble des communautés de communes, a comme ambition de dépasser les périmètres respectifs de ces collectivités locales, pour favoriser et partager une vision globale de développement du territoire au travers de projets structurants identifiés par les élus locaux et s'inscrivant dans les orientations politiques régionales. La signature le 22 octobre, de deux pactes qui couvrent l'ensemble de l'Alsace du Nord avec sa bande rhénane, est un marqueur supplémentaire de cette volonté de la Région d'accompagner les porteurs de projets au plus près des besoins de rayonnement des territoires.



Sur le terrain au quotidien, disponible et à votre écoute, j'ai la volonté, avec mes collègues élus et avec vous chers concitoyens, de faire de notre territoire un modèle de développement économique durable et une référence de coopération transfrontalière équilibrée et innovante. Je peux vous assurer qu'en 2020, la Région sera toujours à vos côtés pour vous faciliter la vie et développer nos villes et nos villages !

Belle année 2020. Elle sera telle que nous la construirons.  
Bâtissons-là ensemble pour une société plus durable, plus juste, plus proche et plus entreprenante ! « *e glikliches nejes Johr* »

Evelyne Isinger  
Conseillère régionale, déléguée au transport transfrontalier  
[evelyne.isinger@grandest.fr](mailto:evelyne.isinger@grandest.fr)



## L'APPUI AUX RÉDUCTIONS De facture : **Le SLIME**

### QU'EST-CE QUE LE SLIME ?

Le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) Actifs 67 est un service du Département du Bas-Rhin hors Strasbourg Eurométropole qui permet d'intervenir auprès des ménages qui ont du mal à payer leurs factures d'énergie ou à chauffer leur logement pour réduire leurs factures d'eau et d'énergie.

### QUI EST CONCERNÉ ?

Tout ménage ayant des difficultés à payer ses factures d'énergie.

### QUELS AVANTAGES ?

- Bénéficier de conseil et d'astuces pour consommer intelligemment.
- Bénéficier également de la mise à disposition de petits équipements économes vous permettant de réaliser rapidement des économies financières et d'améliorer le confort dans votre logement.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

#### ÉTAPE 1 :

Contactez votre travailleur social ou contactez SLIME au 03.88.76.63.01 ou [slime@bas-rhin.fr](mailto:slime@bas-rhin.fr)

#### ÉTAPE 2 :

Vous recevrez la visite à domicile d'un volontaire en service civique qui analysera vos habitudes de consommation. Il disposera des équipements de mesure dans votre logement afin d'établir un bilan énergétique de votre logement.

#### ÉTAPE 3 :

Un bilan énergétique de votre logement vous sera proposé et le volontaire en service civique vous présentera les gestes à adopter afin de moins consommer. Il posera gratuitement des petits équipements économes (ampoule basse consommation, joint de fenêtre, bas de portes...) dans votre logement.

#### ÉTAPE 4 :

Au bout de quelques mois, une nouvelle rencontre permettra d'évaluer si vous avez pu réaliser des économies sur votre facture.



Direction de la Communication CD Bas-Rhin / Février 2017 / Impression CDDEP.



« La loi identifie le Département comme pilote sur la lutte contre la précarité énergétique. Pour le Département, cette politique permet de répondre à plusieurs enjeux : environnementaux, sociaux et sanitaires. Notre rôle est de sensibiliser les bas-rhinois à la réhabilitation énergétique des logements, de les inciter grâce aux aides financières à réaliser les travaux et de les orienter vers un accompagnement individualisé pour réduire leurs charges. Chaque année, le Département investit plus de 5 millions d'euros pour accompagner les projets de travaux de rénovation énergétique au titre de sa politique volontariste et de sa délégation des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat. »

**Étienne WOLF**

Vice-Président en charge des politiques de l'Habitat

## Les aides aux Travaux : **Le PIG RÉNOV'HABITAT 67**

**Vous souhaitez améliorer le confort énergétique de votre logement ?**

**Le Département vous soutient financièrement dans votre projet de rénovation !**

### QUI EST CONCERNÉ ?

- Les propriétaires occupants
- Les propriétaires bailleurs
- Les propriétaires de logements vacants
- Les investisseurs

### QUELS TRAVAUX ?

La plupart des travaux destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité (électricité, sanitaire...) de salubrité (étanchéité, ventilation...) ainsi que les travaux visant à réduire vos charges énergétiques (chauffage, isolation, menuiseries extérieures...).

Sont également concernés, les travaux d'embellissement des façades des maisons traditionnelles d'avant 1900 (crépissage, menuiseries extérieures, couverture et éléments architecturaux...)

### QUELLES CONDITIONS ?

- Le logement doit dater de plus de 15 ans
- Les travaux ne doivent pas avoir commencé à la date de dépôt du dossier
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment pour un montant supérieur à 1500 €

### QUELS MOYENS ?

Les aides du Département, de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), de l'Etat (Programme Habiter Mieux) et des collectivités le cas échéant peuvent être mobilisées pour la réalisation de ces travaux par les propriétaires (occupants ou bailleurs).

Le Programme d'Intérêt Général RénoV'Habitat 67 et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat peuvent vous concerner !

### QUELS OBJECTIFS ?

Diminuer vos charges d'énergie (isolation, chauffage)

Mettre aux normes les logements vétustes (électricité, sanitaires...)

Disposer d'un soutien technique et financier pour rénover votre logement

### QUELS AVANTAGES ?

- Des conseils gratuits et personnalisés
- Des subventions pour les travaux (sous certaines conditions)
- Des avances de subventions (sous certaines conditions)
- Un accompagnement renforcé pendant les travaux

## OÙ SE RENSEIGNER ?

Des bureaux d'études sont missionnés par le Département et les collectivités pour vous aider dans toutes les phases de votre projet.

Un bureau intervient sur chaque territoire. Vous pouvez le contacter par téléphone.

## CONTACTS

Contactez gratuitement le bureau d'études missionné par le Département sur votre territoire :

Sur [bas-rhin.fr/habitatlogement](http://bas-rhin.fr/habitatlogement) ou au **0 810 140 240** (coût d'un appel local)

- **Territoire NORD**  
Urba concept - Tél. : 03 88 68 37 00
- **Territoire OUEST**  
Urban Conseil - Tél. : 03 29 64 45 16
- **Territoire SUD-BRUCHE, PIEMONT DES VOSGES**  
SOLIHA ALSACE - Tél. : 03 90 41 40 90
- **Territoire SUD-RIED**  
Urban Conseil - Tél. : 03 29 64 45 19



A RENDEZ-VOUS  
AVEC VOUS



Sur les territoires des SCOT's de  
la BRN, d'Alsace du Nord et du  
SCOTERS Nord

# RÉNOV' HABITAT 67

UN PROGRAMME DE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER DE VOS PROJETS  
DE REHABILITATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN  
DE L'ETAT ET DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT



## RénoV'Habitat

### PERMANENCES 2020

#### 1) Permanences de novembre et décembre 2019 (puis mars et avril 2020)

JOURS & HEURES	LIEUX ET ADRESSE DE PERMANENCE
tous les lundis de 09h30 à 11h00	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin à Beinhelm 03, rue Principale 67930 BEINHEIM
tous les lundis de 17h00 à 18h00	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin Mairie de Lauterbourg 21, rue de la Première Armée 67 530 LAUTERBOURG
tous les 2e et 4e lundis du mois de 13h30 à 15h00	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin Mairie de Seltz 10, place de la Mairie 67470 SELTZ
tous les 1er mardis du mois de 13h30 à 15h00	Communauté de Communes du Pays de Wissembourg à Wissembourg 04, quai du 24 Novembre - 67 160 WISSEMBOURG
tous les 3e mardis du mois de 13h30 à 15h00	Unité Technique du CD67 - Zone d'Activité Intercommunale Extension Sud 22, rue Alfred Kastler - 67 160 WISSEMBOURG
tous les 4e mardis du mois de 15h30 à 16h30	Communauté de Communes de L'Outre Forêt à Hohwiller 04, rue de l'Ecole - 67250 HOHWILLER
tous les 1er et 3e mercredis du mois de 13h30 à 15h00	Maison du Conseil Départemental de Haguenau 03, rue des Sœurs 67500 HAGUENAU (en face de la Sous Préfecture)
tous les 1er et 3e jeudis du mois de 17h00 à 18h00	Maison des Services de Bischwiller - 48, rue Georges Clémenceau - 67240 BISCHWILLER (près de la Poste de Bischwiller)
tous les 2e et 4e jeudis du mois de 17h00 à 18h00	Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains - 05, place Bureau Central - 67 110 NIEDERBRONN-LES-BAINS (au dessus de la CPAM et du Trésor Public)

Fermatures de l'atelier Urba-Concept et Congés d'hiver : du 21 décembre 2019 au 05 janvier 2020 inclus

#### 2) Permanences de janvier et février 2020

JOURS & HEURES	LIEUX ET ADRESSE DE PERMANENCE
tous les lundis de 09h30 à 11h00	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin à Beinhelm 03, rue Principale 67930 BEINHEIM
tous les lundis de 14h00 à 15h00	Communauté de Communes de la Plaine du Rhin Mairie de Lauterbourg 21, rue de la Première Armée 67 530 LAUTERBOURG
tous les 1er mardis du mois de 13h30 à 15h00	Communauté de Communes du Pays de Wissembourg à Wissembourg 04, quai du 24 Novembre - 67 160 WISSEMBOURG
tous les 3e mardis du mois de 13h30 à 15h00	Unité Technique du CD67 - Zone d'Activité Intercommunale Extension Sud 22, rue Alfred Kastler - 67 160 WISSEMBOURG
tous les 4e mardis du mois de 15h30 à 16h30	Communauté de Communes de L'Outre Forêt à Hohwiller 04, rue de l'Ecole - 67250 HOHWILLER
tous les 1er et 3e mercredis du mois de 13h30 à 15h00	Maison du Conseil Départemental de Haguenau 03, rue des Sœurs 67500 HAGUENAU (en face de la Sous Préfecture)
tous les 1er et 3e jeudis du mois de 14h00 à 15h00	Maison des Services de Bischwiller - 48, rue Georges Clémenceau - 67240 BISCHWILLER (près de la Poste de Bischwiller)
tous les 2e et 4e jeudis du mois de 14h00 à 15h00	Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains - 05, place Bureau Central - 67 110 NIEDERBRONN-LES-BAINS (au dessus de la CPAM et du Trésor Public)

#### 3) Permanences de mars et avril 2020

JOURS & HEURES	idem que les permanences de novembre et décembre 2019
----------------	---

### → Les permanences proches de chez vous

Communauté de Communes de la  
Plaine du Rhin  
03, rue Principale à Beinhelm  
Permanences tous les lundis du mois de  
09h30 à 11h00

Mairie de Lauterbourg  
21, rue de la Première Armée à Lauterbourg  
Permanences tous les lundis du mois de  
17h00 à 18h00

Mairie de Seltz  
10, place de la Mairie à Seltz  
Permanences tous les 2e et 4e lundis du  
mois de 13h30 à 15h00

Communauté de Communes du Pays  
de Wissembourg  
04, quai du 24 Novembre à Wissembourg  
Permanences tous les 1er mardis du mois  
de 13h30 à 15h00

Unité Technique du CD67  
Zone d'Activité Intercommunale Extension Sud  
22, rue Alfred Kastler à Wissembourg  
Permanences tous les 3e mardis du mois  
de 13h30 à 15h00

Communauté de Communes de  
l'Outre Forêt  
1, place de la Maire à Hatten  
Permanences tous les 4e mardis du mois  
de 16h30 à 17h30

Maison du Conseil Départemental de  
Haguenau  
03, rue des Sœurs à Haguenau  
(en face de la Sous Préfecture)  
Permanences tous les 1er et 3e mercredis  
du mois de 13h30 à 15h00

Maison des Services de Bischwiller  
48, rue Georges Clémenceau à Bischwiller  
Permanences tous les 1er et 3e jeudis du  
mois de 17h00 à 18h00

Communauté de Communes du Pays  
de Niederbronn-les-Bains  
05, place Bureau Central - à Niederbronn-les-  
Bains (bâtiment de la CPAM et du Trésor  
Public)  
Permanences tous les 2e et 4e jeudis du  
mois de 17h00 à 18h00

ATTENTION : permanences sur 10 mois de l'année.  
Pas de permanence lors des congés :  
 de printemps : du 09 au 15 mai 2019 inclus  
 d'été : du 29 juillet au 30 août 2019 inclus  
 d'hiver : du 21 décembre 2019 au 05 janvier  
2020 inclus.

Permanences téléphoniques  
les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 au 03 88 68 37 00

Urba Concept - 2 rue de l'Ancienne Ecole - 67170 BERNOLSHEIM  
Mél : urba-concept@wanadoo.fr - Tél. 03 88 68 37 00



## INFOBEST PAMINA



La prochaine permanence de la caisse de retraite allemande se tiendra le **Judi 30 Janvier 2020** dans les locaux de l'IN-FOBEST PAMINA à Lauterbourg.

Les experts sont disponibles de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30. La consultation se fait sous forme d'entretien individuel, uniquement pour l'instruction des demandes de retraites et de pensions.

Une prise de rendez-vous est **obligatoire** en téléphonant au 03 68 33 88 00 ou par email : [infobest@eurodistrict-pamina.eu](mailto:infobest@eurodistrict-pamina.eu). Il est nécessaire d'indiquer le numéro d'assuré (« Versicherungsnummer ») lors de la prise de rendez-vous. Les inscriptions se feront à partir du Mercredi 18 décembre 2019 et la clôture le Mercredi 22 janvier 2020.



### LA CAF AU CŒUR DES TERRITOIRES

Un professionnel formé par la CAF est disponible à la Mairie de SELTZ pour vous accompagner dans vos démarches en ligne.

Pour nous joindre :  
► 03.88.05.59.05  
► [serviceciviqueseltz@gmail.com](mailto:serviceciviqueseltz@gmail.com)



## ADRESSES UTILES

**A.B.R.A.P.A.** (Association Bas-rhinoise d'Aide aux Personnes Agées) Wissembourg (tél. 03 88 54 27 54)



**A.F.A.L.** 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau,

Tél. 03 88 93 11 00 , Fax : 03 88 93 11 22,

email : [info@afal.eu](mailto:info@afal.eu) -Lundi de 14 h à 18 h, mardi et jeudi de 9 h à 11 h et 14 h à 18 h, vendredi de 14 h à 17 h

**Architecte Urbaniste** : tous les lundis de 9 h 30 à 11 h à la Com. Com de la Plaine du Rhin à Beinheim  
Permanence téléphonique 03 88 68 37 00 tous les jours ouvrables de 9 h à 12 h

**AOK** le jeudi de 14 h à 16 h à PAMINA Lauterbourg

**2 APA** Association d'Aide aux Personnes Agées Service d'aide à toute la famille

propose les services d'intervenants qualifiés et Recrute des intervenants expérimentés et professionnels—32 rue des voyageurs 67250 PREUSCHDORF

Tél. 03 88 80 91 97—06 28 68 34 01 E-mail : [asso.2apa@free.fr](mailto:asso.2apa@free.fr)

**APOGA** Association des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre d'Alsace

78 a avenue de la République 68000 Colmar — Tél. 03 89 20 63 11 — <http://www.apoga.fr>

**POLE EMPLOI** numéro unique 3949 [www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)

**POLE EMPLOI** tél. 0811 01 01 67 du lundi au mercredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h, le jeudi de 8 h 15 à 12 h, le vendredi de 8 h 15 à 12 h et **de 13 h à 15 h15**

**ASSISTANTE SOCIALE** Centre médico-social Place des Carmes à Wissembourg,

Tél. 03 69 06 73 50—Permanence au Centre Médico-social de Seltz, 1b avenue du Gal Schneider, de Mme HEIMLICH Doris (Assistante sociale du secteur de Seltz) uniquement sur Rendez-vous

(accueil à SELTZ le mercredi de 9 h à 12 h sur Rendez-vous uniquement)

(accueil également à BETSCHDORF le mercredi de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement)

**ASSOCIATION DU BAS-RHIN DES FILS MORTS POUR LA FRANCE** « les fils des tués »

(pupilles de la nation et orphelins de guerre) permanence les 2ème et 4ème jeudis du mois de 14 h à 16 h à la mairie de Soufflenheim (Tél. 03 88 86 67 00 ou 03 88 33 26 09)

**ASSOCIATION INTERMEDIAIRE UTILECO Structure Insertion Economique**

4c rue du moulin 67360 WOERTH Tél. 03 88 05 70 20

Propose les services d'intervenants et recrute des intervenants



**CADASTRE Haguenau** Tél. 03 88 53 26 26 Ouvert tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h sauf le mercredi et vendredi après-midi et le samedi.

**CAF** —permanence sur rendez-vous au local des permanences, 19 rue de la pépinière à Wissembourg (sur rendez-vous à Pamina Lauterbourg pour les questions transfrontalières)

**CAF** Permanence au Centre Médico Social de Soufflenheim tous les 2ème, et 4ème Lundis du mois de 14 h à 16 h.

**CAUE du Bas-Rhin** Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement  
5 Rue Hannong 67000 Strasbourg  
tél. 03 88 15 02 30—[www.caue67.com](http://www.caue67.com)



**COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN 3**

Rue principale Beinheim (tél. 03 88 53 08 20)

Horaires : lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h .

**Permanence de l'architecte conseil les lundis de 9 h 30 à 11 h à la CCPR**

**CONCILIATEUR DE JUSTICE** Permanences de M. HAAS Charles au local des permanences 21 rue de la pépinière à Wissembourg le lundi de 14 h à 17 h,  
et de M. Paul SCHEER à la mairie de Wissembourg le samedi de 9 h à 12 h (saisine gratuite – résolution à l'amiable de litiges entre particuliers)

Prendre rendez-vous en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87.

A la C Com de la Plaine du Rhin le samedi de 9 h à 12 h uniquement sur rendez-vous

À la mairie de Seltz : M. Charles GRUNER le 1er mardi du mois tél. 06 38 42 63 10

**CARSAT** à la mairie de Seltz le mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 3960

**ESPAS d'accueil Seniors** Villa Germana 25 rue Bannacker Wissembourg Pôle aide à la personne et service des politiques seniors du conseil général Permanence les lundis de 14 h à 17 h et les jeudis de 9 h à 12 h— Tél. 03 69 06 73 99

**IMPOTS Centre de Wissembourg** 3a rue de l'industrie BP 20141 67163 Wissembourg Cedex

Tél. 03 88 54 18 91 - Courriel : [sip.wissembourg@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip.wissembourg@dgfip.finances.gouv.fr)

Ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h le lundi, mardi et jeudi

Possibilité pour les usagers de prendre rendez-vous par mail ou par téléphone.



**INFOBEST PAMINA** Ancienne Douane, 2 rue du Gal. Mittelhauser,

67630 Lauterbourg, le lundi 13h30 à 16h30 , les mardis, mercredis et jeudis 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, le vendredi sur RV. Tél.: 03 68 33 88 00

email: [infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu](mailto:infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu) site: [www.eurodistrict-regio-amina.eu](http://www.eurodistrict-regio-amina.eu)

**MAIRIE DE LAUTERBOURG : Cartes d'identités et passeports sur rendez-vous** Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h, et le samedi de 9 h 15 à 11 h 30.

**MAISON DES AINES** 12 rue du Presbytère Beinheim tél. 03 88 86 36 56 de 9 h à 10 h (accueil des personnes âgées de plus de 65 ans de la communauté des communes le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 17h avec possibilité de repas)

**MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE** 2 avenue du général Schneider 67470 SELTZ

Tél. 03 88 05 59 39 **Heures d'ouverture** Mardi de 16 h à 18 h—Mercredi de

10 h à 12 h et de 14 h à 17 h—Vendredi de 16 h à 19 h—Samedi de 14 h à 16 h

**PRESBYTERE CATHOLIQUE de Seltz : M. le Curé**  
Tél. 03 88 86 51 38—Permanence le samedi de 10 h 30 à 11 h 30.



**PRESBYTERE PROTESTANT de Niederroedern :**  
Mme le Pasteur RUBI Tél.03 88 86 51 98  
Permanence les mardis et jeudis de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30.

**Puéricultrice :** Mme Sophie HOLLENDER—Permanences au centre Médico-social 1b avenue du Général Schneider 67470 SELTZ Les jeudis de 10 h 30 à 12 h  
Les consultations nourrissons y ont lieu les 1ers jeudis du mois sur rendez-vous Tél. 03 69 06 73 79



**Ramonage Bitz** 6a rue du HautVillage Mothern  
Tél. 07 88 07 06 38 (permanences lundi de 10 h à 12 h - jeudi et vendredi de 16 h à 18 h)

**SDAU Service Départemental d'Aménagement de l'Urbanisme**  
24 Rue du Maire André Traband, 67500 Haguenau tél. 03 68 33 87 20



**SERVICE-PUBLIC** vos droits et vos démarches allô service public 3939

**SERVINOR ALSACE** (Alsace aide à domicile - services à la personne) Tél. 03 88 53 98 76

**SOUS-PREFECTURE DE HAGUENAU-WISSEMBOURG** (tél. 03 88 63 87 00)  
Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 et le mercredi de 13 h 30 à 16 h



**SYNDICAT DES EAUX DE ROESCHWOOG** 4 rue de l'étang 67480 ROESCHWOOG  
**Vos contacts SDEA :** accueil téléphonique du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 : 03 88 19 29 19  
urgences 24h/24, 365 jours/an : 03 88 19 97 09  
accueil physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h15 et de 13h15 à 17h30

**UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR DU BAS-RHIN** Association de consommateurs 1a Place des Orphelins 67000 Strasbourg Tél. 03 88 37 31 26  
Permanence du lundi au vendredi De 9 h à 12 h et de 14 h

**UNIAT** mairie de Lauterbourg le 2ème mercredi du mois de 15 h à 16 h (Tél. 03 88 94 94 43)

**UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR DU BAS-RHIN** Association de consommateurs 1a Place des Orphelins 67000 Strasbourg Tél. 03 88 37 31 26  
Permanence du lundi au vendredi De 9 h à 12 h et de 14 h

**TRESOR PUBLIC SELTZ LAUTERBOURG à SELTZ** (03 88 86 50 68)  
Ouverture du guichet le lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h  
Fermé le mercredi et le vendredi.



## La Direction Régionale des finances publiques offre un nouveau service aux habitants

Vous avez une question en matière d'impôts ? Aujourd'hui, seul le service de WISSEMBOURG est compétent pour renseigner les habitants de la commune. Concernant les produits locaux (ex : factures d'eau, d'assainissement, d'ordures ménagères, hôpitaux publics), vous pouvez payer par internet, par prélèvement ou auprès de la trésorerie de SELTZ.

**À compter du 8 janvier 2020, pour ceux qui ne souhaitent pas se déplacer à WISSEMBOURG, un accueil fiscal, exclusivement sur rendez-vous, sera organisé en mairie de SELTZ, le mercredi matin, tous les 15 jours (semaines paires) de 8h à 12h. Le même accueil fiscal sera assuré à LAUTERBOURG, selon des modalités identiques chaque mercredi matin les semaines impaires à compter du 15 janvier 2020.**

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie jusqu'au vendredi qui précède le mercredi de permanence (ex : 3 janvier 2020 pour la première pour SELTZ, le 10 janvier pour LAUTERBOURG). Avant le rendez-vous, vous recevrez un appel du service des finances publiques de WISSEMBOURG pour préciser votre demande, les pièces justificatives à apporter et confirmer si nécessaire votre rendez-vous.

Vous pourrez indifféremment prendre rendez-vous sur l'une ou l'autre commune et ce, quel que soit l'adresse de votre domicile.

**Par ailleurs, dès le 1<sup>er</sup> semestre 2020, vous pourrez payer vos impôts, vos factures communales et hospitalières en espèces jusqu'à 300 € et par carte bancaire quel que soit le montant, auprès d'un buraliste affilié à la Française des jeux à SELTZ.**

### Quelques Sites internet utiles

Démarches et formulaires concernant la vie citoyenne, l'état-civil, les papiers d'identité ... [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Généalogiques, le site des archives départementales : <http://etat-civil.bas-rhin.fr/adeloch/index.php>

Consultation du PLU de Kesseldorf <http://www.bas-rhin.fr/posplu/index.aspx>

Documents d'urbanisme : <http://vosdroits.service-public.fr>

Service public : guide du décès <http://guide-du-deces.modernisation.gouv.fr/>

Office de Tourisme du Pays de Seltz-Lauterbourg : <http://www.tourisme-pays-seltz-lauterbourg.fr/>

Signalement aux forces de l'ordre en cas de fraude à la carte bancaire :

<https://www.service-public.fr> saisir « fraude carte bancaire » ou « Perceval »

Prévenez votre banque pour faire opposition sur la carte (n° interbancaire d'opposition 0892 705 705)



**DECHETTERIES**

**WINTZENBACH**

**BEINHEIM**

**HATTEN**

Du mardi au samedi inclus

De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

(du 1er avril au 30 septembre)

Et de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

(du 1er octobre au 31 mars)

Sauf jours fériés

\*\*\*

**SMICTOM**

54 Rue de l'Industrie

BP 81 67162 Wissembourg Cédex

Tél. 03 88 54 84 00 Fax 03 88 54 35 29

Site : [www.smictom-nord67.com](http://www.smictom-nord67.com)

Email : [sictom3@wanadoo.fr](mailto:sictom3@wanadoo.fr)

## NUMEROS D'URGENCE

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE SECOURS 17

Numéro d'urgence européen 12 ou 112

MEDECINS DE GARDE 03 69 55 33 33

Tours de garde des infirmières 03 88 54 67 72



PHARMACIES DE GARDE

Pharmacies de garde :

tél. 3237

[www.32.37.fr/](http://www.32.37.fr/)

Centre anti poison : 03 88 37 37 37

GENDARMERIE de Seltz 03 88 86 50 12

Urgence électricité 03 88 18 74 00

08 10 43 30 68

03 88 20 60 60

03 88 14 74 00

Urgence eau potable 03 88 19 97 09

Urgence eaux usées 03 88 19 97 09

Urgence gaz 0 800 30 72 24

08 10 43 30 68

Urgence pipeline 03 88 63 21 63



***Joyeux Noël  
et Bonne Année à tous***

